

OMPI



SCIT/8/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 janvier 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER
Huitième session
Genève, 23 – 27 février 2004

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA DIVISION DE L' AUTOMATISATION DES OFFICES
DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Document établi par le Secrétariat

Introduction

1. On attend de plus en plus des offices de propriété industrielle du monde entier qu'ils gèrent efficacement leurs services afin de réduire le délai et le coût de délivrance des titres et d'améliorer la qualité de la recherche et de l'examen relatifs aux brevets, aux marques et aux dessins ou modèles industriels. Les offices de propriété industrielle de pays en développement, en particulier les petits offices, qui travaillent avec des documents sur papier et gèrent encore leurs services manuellement ont des difficultés à satisfaire à ces attentes et à absorber les demandes en souffrance qui s'accumulent, en particulier pour les marques. Soucieux de résoudre ces problèmes, les offices de propriété intellectuelle accordent un rang de priorité élevé à l'automatisation et demandent conseil et assistance à l'OMPI.
2. De même, des organisations de gestion collective de pays en développement demandent à l'OMPI une assistance en matière d'automatisation pour pouvoir absorber la charge de travail croissante que supposent l'établissement de bases de données relatives aux œuvres musicales et aux titulaires de droits et le traitement de volumes importants d'informations pour la répartition des redevances.

F

3. Consciente de ce besoin critique des États membres, l'OMPI a établi en 2002 le programme d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (ci-après dénommé "programme IPOA"), destiné à recentrer l'assistance à l'automatisation sur les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition dans le cadre des politiques de coopération pour le développement de l'OMPI.

Champ du programme et nature de l'assistance

4. Les bénéficiaires potentiels de l'assistance de l'OMPI en matière d'automatisation comprennent la majorité des pays visés par le secteur du développement économique (au total 138 pays, dont 33 dans la région Amérique latine et Caraïbes, 45 en Afrique, 19 États arabes et 41 dans la région Asie et Pacifique) et par le programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie (31 pays). Ce total de 169 pays comprend les 49 pays les moins avancés.

5. Le champ du programme IPOA s'étend aux offices de propriété industrielle et aux organisations de gestion collective des pays susmentionnés.

6. La nature de l'assistance à l'automatisation apportée par l'OMPI couvre une large gamme de services; selon qu'il convient, pour un office (on entendra ci-après par "office" un office de propriété intellectuelle ou une organisation de gestion collective), elle peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- a) supervision, conseils et orientations techniques;
- b) évaluation des besoins de l'office concerné en matière d'automatisation;
- c) rationalisation des opérations et des procédures d'archivage;
- d) fourniture de logiciels personnalisés aux offices de propriété industrielle pour la réception, la vérification des conditions de forme, la recherche et l'examen, la correspondance officielle, les rappels, la publication, l'enregistrement, les renouvellements et les cessions de marques, brevets et dessins ou modèles industriels;
- e) fourniture de logiciels personnalisés de gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes, pour l'enregistrement des œuvres musicales, des phonogrammes, des productions audiovisuelles et des auteurs, artistes interprètes ou exécutants, éditeurs et producteurs et pour le traitement de feuilles de calcul de répartition des redevances;
- f) fourniture d'une infrastructure informatique;
- g) établissement de bases de données relatives aux marques enregistrées, brevets et dessins ou modèles industriels;
- h) formation du personnel de l'office aux aspects fonctionnels, opérationnels et techniques du système d'automatisation;
- i) appui technique;
- j) suivi et évaluation après l'installation;

- k) fourniture de versions améliorées des logiciels d'automatisation, le cas échéant;
- l) ateliers techniques régionaux axés sur tous les aspects de l'assistance en matière d'automatisation; et
- m) assistance aux offices pour leur permettre de faire usage au maximum du matériel et des services du WIPONET.

7. L'assistance en matière d'automatisation est fournie en réponse à une demande des États membres, suivant un ordre de priorité et en coordination étroite avec le secteur de la coopération pour le développement.

Stratégie et méthodologie

8. Le programme IPOA a adopté une méthodologie globale et harmonisée pour améliorer la qualité de l'assistance qu'il apporte aux États membres.

9. Compte tenu des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications et des difficultés à surmonter pour installer des solutions d'automatisation dans les pays en développement, en particulier dans certains offices de petite ou moyenne taille, le programme IPOA suit les grandes lignes stratégiques suivantes dans l'exécution de ses activités :

- a) recours à des solutions d'automatisation ayant fait leurs preuves à des pratiques recommandées pour réduire à un minimum le temps et le coût d'installation;
- b) conception modulaire permettant d'adapter les différents modules logiciels aux besoins particuliers d'un office;
- c) compatibilité avec les normes et systèmes internationaux;
- d) solutions complètes d'automatisation incluant l'infrastructure informatique, des logiciels personnalisés, la création des bases de données requises, la formation et un appui technique continu;
- e) accent mis dès le début du projet sur la participation et l'engagement de l'office et sur le fait que le projet lui appartient;
- f) centrage sur le renforcement des capacités;
- g) suivi et évaluation après l'installation afin d'évaluer les incidences de l'automatisation; et
- h) vision à long terme dans la planification et l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation.

Connaissances et instruments du programme IPOA

10. Les connaissances, l'expérience et les instruments collectifs de l'OMPI sont exploités pour l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation. L'expérience tirée de chaque automatisation effectuée, dans quelque région que ce soit, est mise à profit pour améliorer encore la qualité de l'assistance fournie aux pays. Les experts du programme, pour la plupart en poste dans les régions, sont compétents à la fois en informatique et en propriété intellectuelle. Ils exécutent les tâches d'installation, de formation et d'appui en matière d'automatisation tout en participant au développement et à l'amélioration constants des modules logiciels d'automatisation en matière de propriété intellectuelle qui appartiennent à l'OMPI.

11. Actuellement, l'OMPI utilise les modules logiciels d'automatisation standards suivants, qui sont personnalisés et adaptés compte tenu des exigences administratives et juridiques et des considérations linguistiques particulières de chaque office :

a) *Le Système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle (IPAS)*, qui appartient à l'OMPI, est conçu pour aider un office dans le traitement et l'administration des marques, des brevets et des dessins ou modèles industriels tout au long de leur cycle de vie en facilitant les opérations liées aux tâches telles que la réception, la saisie des données, l'examen, la publication, l'enregistrement, l'inscription de modifications dans le registre, etc. Une grande marge de personnalisation permet d'adapter ces modules aux différentes législations nationales et procédures administratives; il est possible au moyen d'outils graphiques de définir la structure d'exécution des tâches en intégrant des diagrammes de changement de situation, les délais prescrits, des modèles préétablis et d'autres informations utiles. La personnalisation est fonction de certains paramètres et ne nécessite aucun travail de programmation. Des documents officiels des offices sont également produits automatiquement : correspondance avec les mandataires et les déposants, avis à paraître dans le bulletin, rappels concernant les renouvellements, certificats d'enregistrement et publication de la gazette. Un module spécialisé dans la recherche de similarités en ce qui concerne les marques offre à l'examineur la possibilité de trouver des marques similaires antérieures à partir de similarités soit phonétiques, soit visuelles. Des critères de recherche technique faisant appel à des opérandes booléens complexes sont disponibles pour la recherche technique en matière de brevets à partir de données de la CIB, du titre, de l'abrégé, etc. Ce logiciel permet d'établir des statistiques officielles de l'OMPI ainsi que des rapports de productivité dans une optique de gestion. Le logiciel IPAS fonctionne sous Windows et utilise Oracle ou d'autres bases de données. Un module d'interrogation par l'Internet est également disponible;

b) *Le système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle (AIPMS)* pour les marques, les brevets et les dessins ou modèles industriels. Ce logiciel n'appartient pas à l'OMPI, mais l'OMPI en détient une licence qui l'autorise à l'utiliser et à l'adapter pour les pays de la région arabe exclusivement. Les fonctionnalités du logiciel AIPMS sont similaires à celles des systèmes appartenant à l'OMPI : elles assurent l'automatisation des procédures internes et des transactions d'un office depuis la réception de la demande et l'ouverture du dossier jusqu'à l'enregistrement final et la délivrance du titre, renouvellements et modifications compris; et

c) *Le logiciel AFRICOS* destiné aux organisations de gestion collective, qui appartient à l'OMPI, est conçu pour l'automatisation des activités courantes. Ce logiciel permet à une organisation de gestion collective de répartir les redevances perçues auprès des preneurs de licence et autres clients à ses membres et à d'autres ayants droit, conformément

aux règles établies. Le module de répartition est personnalisé en fonction des règles de répartition de chaque organisation, qui peuvent varier d'un pays à l'autre eu égard aux lois nationales, aux lois et traités internationaux ou aux recommandations et aux normes de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Le module de documentation incorpore les renseignements nécessaires aux instruments du système commun d'information (CIS) tels que l'information sur les ayants droit (IPI) et la base de données sur les œuvres (WID) pour le domaine du droit d'auteur. En ce qui concerne les droits connexes, les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs ainsi que les supports d'enregistrements sonores sont pris en charge. La version actuelle du logiciel AFRICOS existe en français et en anglais.

12. Des améliorations et des services qui apportent une valeur ajoutée sont en permanence ajoutées aux systèmes IPAS et AFRICOS appartenant à l'OMPI, ainsi qu'au logiciel AIPMS. Ces améliorations tiennent compte des observations et suggestions des offices. Les nouvelles versions des systèmes sont distribuées aux offices dès qu'elles sont disponibles. Quelques-unes des améliorations récentes :

a) la possibilité d'utiliser avec le logiciel IPAS des langues autres que latines pour l'interface utilisateur, les messages et la saisie de données, avec des règles de translittération pour la recherche phonétique;

b) un outil graphique qui facilite la définition et l'intégration de paramètres de configuration pour l'adaptation du logiciel IPAS aux besoins particulier d'un office;

c) un "module Madrid" est en cours d'élaboration pour le logiciel IPAS afin de faciliter le traitement des enregistrements internationaux effectués dans le cadre du système de Madrid par les offices des pays qui ont été désignés. Il devrait permettre le traitement automatique des notifications électroniques créées par l'OMPI et leur incorporation à la base de données sur les marques du logiciel IPAS. Ces notifications incluent la désignation initiale de l'office dans le cadre du système de Madrid et toutes les modifications ultérieures d'un enregistrement; et

d) des améliorations majeures, à la fois fonctionnelles et technologiques, ont été apportées au logiciel AFRICOS pour le rendre compatible avec les bases de données et les normes internationales et pour améliorer la fonctionnalité et la facilité d'emploi du module de répartition.

13. Le système IPAS est actuellement installé dans 15 pays (10 dans la région Amérique latine et Caraïbes, trois en Afrique, un dans la région Asie et Pacifique et un dans la région certains pays d'Europe et d'Asie).

14. Le système AIPMS est actuellement installé dans huit États arabes.

15. Le système AFRICOS est actuellement installé dans cinq pays d'Afrique.

16. Afin de rendre l'assistance à l'automatisation plus efficace et durable, une structure d'appui technique à trois niveaux a été établie, avec en premier niveau un appui technique sur site assuré par un correspondant de l'office formé à cet effet, en deuxième niveau un appui assuré par le consultant régional du programme IPOA et en troisième niveau un appui assuré par la personne chargée de développer le système, qui peut aussi être un consultant du programme IPOA en poste dans la région ou au siège. Cette structure d'appui est à présent opérationnelle pour répondre aux problèmes et aux interrogations des offices.

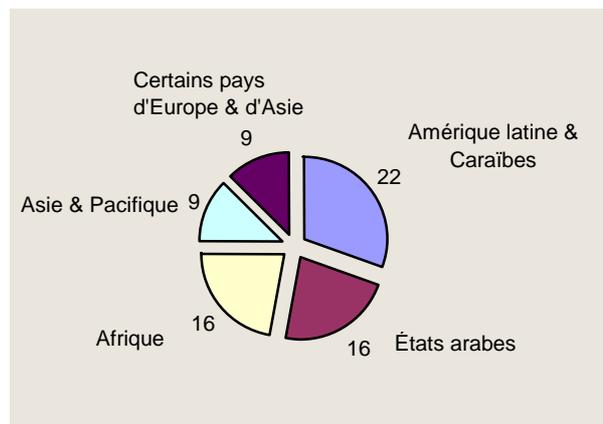
Activités du programme IPOA

17. La nouvelle approche et stratégie adoptée dans le programme IPOA a permis d'apporter des résultats concrets aux États membres en termes de solutions d'automatisation complètes, avec un temps et un coût d'installation réduits et, en général, une meilleure qualité de service.

18. Durant l'exercice 2002-2003, quelque 155 activités distinctes d'assistance à l'automatisation ont été menées dans 72 États membres de toutes les régions, notamment sous les formes suivantes : conseils et orientations techniques, évaluations sur site, analyse des besoins d'automatisation des offices, installation de systèmes d'automatisation, formation, transfert de connaissances et appui technique.

19. Parmi ces activités figurent des projets d'automatisation qui ont été lancés selon la nouvelle approche et stratégie dans 30 offices (25 offices de propriété intellectuelle et cinq organisations de gestion collective), dont 24 ont été menés à terme (19 offices de propriété intellectuelle et cinq organisations de gestion collective), de toutes les régions.

20. Le graphique ci-après illustre le nombre de pays, par région, dans lesquels des activités d'assistance à l'automatisation ont été menées au cours de l'exercice biennal 2002-2003.



21. Un atelier technique régional pour les États arabes s'est tenu au Caire en juin 2003; 14 pays y ont participé. Parmi eux, huit pays dans lesquels le logiciel AIPMS a été installé après personnalisation. Il s'agissait du premier atelier axé sur l'automatisation des offices de propriété intellectuelle. L'objectif principal était de partager et d'étudier les expériences, les problèmes et les besoins communs, afin de déterminer les améliorations et les services à valeur ajoutée à prévoir pour le système AIPMS, et de réfléchir à la manière dont un système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle peut tirer avantage des services et de l'infrastructure du WIPONET. À la fin de l'atelier, les participants ont créé un forum électronique de discussion utilisant le WIPONET afin de poursuivre en ligne les débats engagés durant l'atelier.

22. Afin que les offices de propriété intellectuelle puissent exploiter au mieux les avantages du WIPONET, des travaux ont été menés en étroite collaboration avec le Service du WIPONET dans les domaines suivants :

- a) participation de consultants régionaux du programme IPOA à des ateliers de formation au WIPONET;
- b) assistance aux offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation des services du WIPONET pour leur travail de routine;
- c) suivi après l'installation des kits WIPONET dans les offices de propriété intellectuelle;
- d) utilisation des kits WIPONET pour l'automatisation interne des offices de propriété intellectuelle;
- e) interopérabilité des systèmes d'automatisation des offices de propriété intellectuelle avec le WIPONET et d'autres systèmes informatiques de l'OMPI; et
- f) besoins potentiels de nouveaux services dans le cadre du WIPONET.

23. Un site Web consacré à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle est en cours d'élaboration. Son but est de servir à archiver les connaissances et l'expérience acquises afin d'aider à améliorer la planification et l'exécution des activités d'assistance à l'automatisation. Le site Web est déjà utilisé pour diffuser des nouvelles aux offices concernant les systèmes du programme IPOA. Un nouveau service utilisant l'Internet a été mis en place pour permettre aux États membres de communiquer leurs rapports techniques annuels (ATR) ou de les actualiser en ligne; il est opérationnel depuis juillet 2003.

24. Des discussions sont en cours avec le projet PCT-SAFE (relatif au dépôt électronique) sur la manière dont les pays en développement pourraient bénéficier de ses composantes et services techniques.

Activités menées conjointement avec des offices de propriété intellectuelle en vertu d'accords-cadres

25. Un projet est en cours dans le cadre du programme des fonds fiduciaires japonais qui vise l'élaboration d'un logiciel généraliste applicable aux marques, aux brevets et aux dessins et modèles industriels et d'une version personnalisée de système des brevets pour l'Office thaïlandais de la propriété intellectuelle.

26. En application de la déclaration commune OMPI-Australie sur la coopération en matière d'assistance technique dans la région Asie et Pacifique, IP Australia a fourni une assistance pour l'élaboration et l'exploitation du questionnaire sur l'administration de la propriété intellectuelle aux fins du Plan d'action ciblé par région (RFAP) établi à l'intention des pays insulaires du Forum du Pacifique Sud. Dans le même cadre, des recommandations ont été proposées à la suite du rapport établi par le consultant de l'OMPI concernant la modernisation du service d'enregistrement des marques de l'Inde.

27. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) (République de Corée), l'un des domaines de coopération prioritaire consisterait à soutenir des activités destinées à favoriser l'automatisation des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement. Des discussions sont en cours pour explorer les possibilités d'activités conjointes dans ce domaine.

Difficultés

28. Malgré des progrès significatifs dans les prestations d'assistance à l'automatisation assurées aux États membres, il reste des difficultés à surmonter. Parmi les principales :

a) la saisie des données relatives aux marques enregistrées, aux brevets et aux dessins ou modèles industriels à partir des fichiers d'archives reste un problème majeur. Même si l'OMPI fournit les instruments et les moyens requis à cet effet, la saisie proprement dite et la validation des données bibliographiques ainsi que la numérisation des logos et images doivent être effectuées par l'office. Ce processus prend du temps compte tenu du manque de ressources des offices et peut même demander plusieurs mois, selon le volume et la situation des fichiers d'archives. En de tels cas, l'office ne peut pas tirer pleinement profit du système d'automatisation tant que la saisie des données n'est pas achevée;

b) il peut être difficile pour un office d'abandonner des procédures essentiellement manuelles pour adopter une nouvelle façon de travailler dans un environnement automatisé. La formation dispensée par l'OMPI aide les offices dans cette transition, mais l'expérience montre qu'un suivi et un monitoring attentifs sont essentiels dans certains cas durant les premiers mois critiques après l'installation;

c) les compétences et les connaissances spécialisées dont disposent les offices sont un autre domaine de préoccupation. La formation dispensée durant la phase d'installation peut ne pas suffire pour assurer le bon fonctionnement du système et l'appui de premier niveau sur site que le correspondant de l'office qui a été formé est censé fournir. En de tels cas, les consultants régionaux du programme IPOA jouent un rôle essentiel pour le renforcement des capacités des correspondants et le transfert de connaissances;

d) l'intégration des kits WIPONET et des services du WIPONET aux systèmes internes des offices est une tâche importante à assurer pour encourager les offices à utiliser le WIPONET et à se l'approprier.

29. La méthodologie et la stratégie du programme IPOA énoncées aux paragraphes 8 et 9 doivent être encore améliorées. Une coopération étroite avec les offices aidera à mener à bien les tâches évoquées.

30. Le SCIT plénier est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]